

De la manif aux violences, quand l'effet de groupe électrise la foule

Pourquoi des individus qui, seuls, n'auraient peut-être jamais franchi certaines limites se retrouvent-ils entraînés dans des débordements collectifs ? Derrière « l'effet de meute », la psychologie décrit des mécanismes bien plus complexes qu'une simple contagion de la violence.

JULIE HUON

L'effet de groupe, on en a souvent une vision négative : l'impression que les gens deviennent tout à coup une meute décrébrée, qu'ils ne sont plus capables de se contrôler et que de véritables pulsions animales se réveillent. » Pour Olivier Klein, professeur de psychologie sociale à l'ULB, c'est un mythe, une conception



Pour que des comportements comme le pillage deviennent acceptables, il faut un déclencheur qui nous amène à nous reconnaître dans un groupe où ces actes ont un sens

Olivier Klein
Professeur de psychologie sociale à l'ULB

”

Un rassemblement peut ainsi évoluer au fil des événements. « Je n'ai pas réalisé d'analyse ethnographique des événements récents, mais on peut imaginer un groupe de manifestants : certains viennent de façon pacifique, d'autres sont plus radicaux. Si une interaction très violente se produit avec la police et que tout le monde est traité de la même

façon, notamment en recevant des gaz lacrymogènes, cela peut provoquer une forme de radicalisation. Les personnes peuvent alors se définir différemment et s'identifier davantage au groupe qui s'oppose à la police. »

En 1998, les psychologues sociaux Clifford Stott et Stephen Reicher décrivent le phénomène en se penchant sur les affrontements entre supporters anglais et policiers italiens lors de la

Coupe du monde de football de 1990. Leur constat bouscule quelques idées reçues : des supporters initialement opposés à la violence ont fini par participer aux confrontations. Les chercheurs montrent alors comment le traitement indifférencié des supporters par les forces de l'ordre a contribué à les souder contre un adversaire commun. La violence n'était pas simplement le fait d'individus agressifs réunis au même endroit. Elle s'était construite au fil des événements.

Les jeunes plus sensibles ?

Et vous, auriez-vous résisté aux sacs Dior et Vuitton ? Imaginez passer devant une boutique éventrée, place Vendôme : « Cet autre mécanisme, c'est la dilution de la responsabilité », explique Olivier Klein. « Si tout le monde prend des sacs, on peut se sentir bien moins personnellement responsable que si l'on était seul à commettre le même acte. » Le geste n'est pas devenu plus légal. Il paraît juste moins lourd à porter.

Les jeunes, enfin, seraient-ils plus susceptibles de se laisser entraîner ? « Je ne suis pas spécialiste, mais certaines études montrent qu'ils sont par-

ticulièrement sensibles à la présence et au regard des autres », précise le chercheur. « Des expériences utilisant des simulations de conduite montrent par exemple qu'ils prennent davantage de risques en présence de spectateurs, alors que cet effet est beaucoup moins marqué chez les adultes. »

Une seule personne peut changer la donne

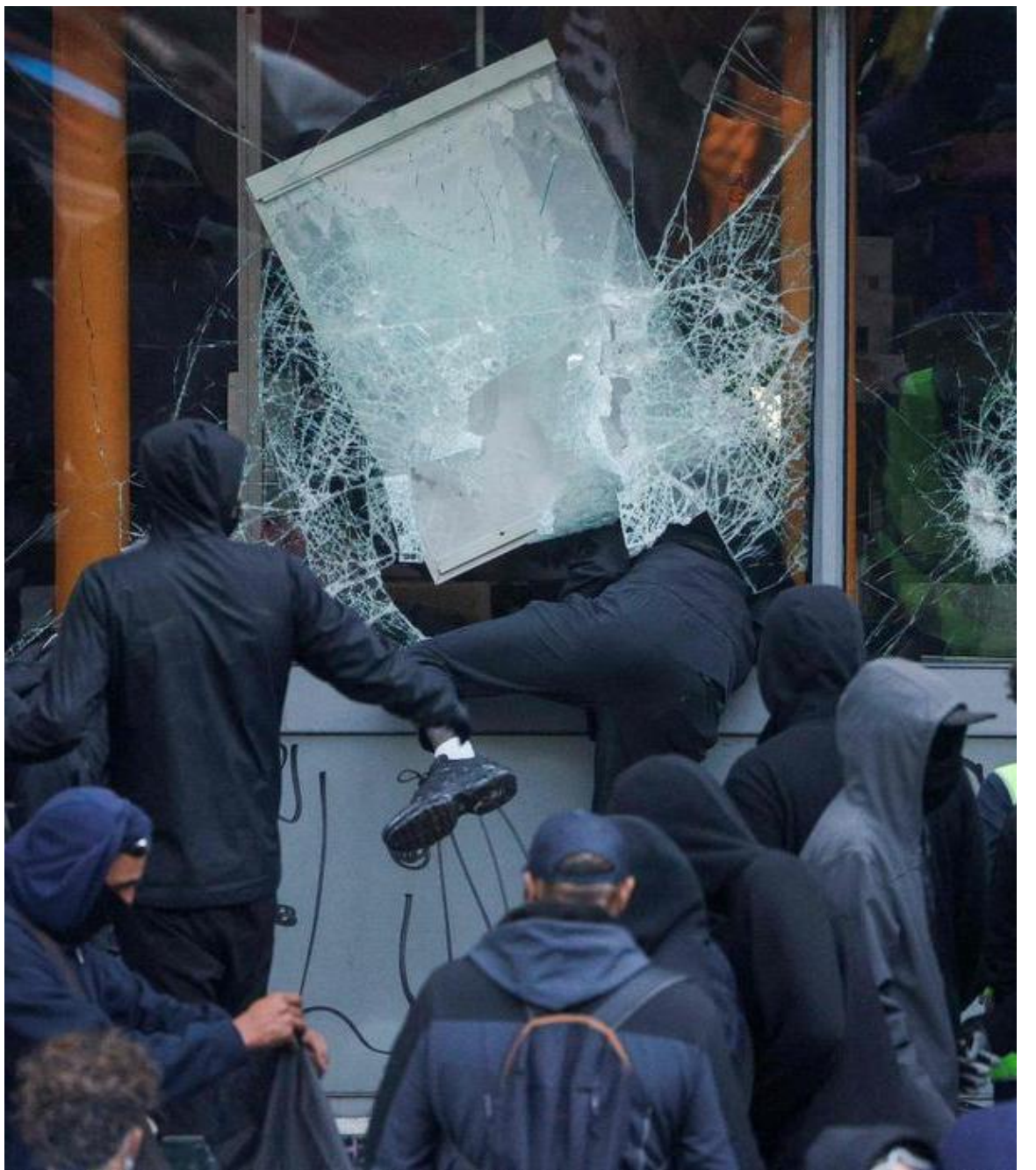
Mais nous restons tous et toutes influençables, quel que soit notre âge. Surtout lorsque la situation devient incertaine et que les repères habituels nous manquent. « Une manifestation constitue précisément ce type de situation : les événements peuvent changer d'une minute à l'autre, nous regardons alors ce que font les autres pour guider

notre propre comportement. C'est ce qu'on appelle la preuve sociale. »

Et les réseaux sociaux dans tout ça ? Ils peuvent servir de catalyseurs : on échange, on réagit, on voit vite ce que la bande approuve... ou pas.

Entraîner les autres, c'est aussi pouvoir les retenir. Rôle des leaders qui disposent d'une folle capacité à orienter les comportements et parfois juste... à les freiner. « Il ne faut pas oublier que l'influence du groupe peut aller dans les deux sens », soutient le psychologue social. « Elle peut renforcer des comportements agressifs ou violents, mais aussi encourager la bienveillance et l'entraide. Tout dépend des normes sociales qui dominent dans le groupe. » La solidarité aussi peut devenir contagieuse.

La manifestation du 17 octobre à Paris a tourné au chaos, avec de nombreux pillages et destructions. © PHOTO NEWS.



pillages Le marché de la seconde main inondé de produits volés

JULIEN BOSSELER

Du maquillage, des cartes Pokémon, des baskets, des smartphones, des pulls... c'est une déferlante de petites annonces pour des articles volés lors des pillages de commerces ce week-end en France qui s'est abattue sur les plateformes de revente en ligne. Offusqué par ce raz-de-marée, le gouvernement français a exigé le retrait de ces publications et réuni en urgence, lundi soir, les principaux acteurs concernés. A cette occasion, Vinted, Amazon, eBay, Leboncoin, Meta et TikTok ont pris des engagements fermes pour endiguer le phénomène : renforcer leur collaboration avec les autorités pour identifier les receleurs, intensifier la surveillance et la suppression des annonces suspectes, sensibiliser les consommateurs aux risques du recel et fournir régulièrement un bilan chiffré de leurs actions. Plus tôt, Vinted, qui avait d'ores et déjà noté une hausse d'annonces pour des produits volés, avait déclaré avoir pris des mesures immédiates pour détecter et supprimer ces publications.

Il n'est toutefois pas impossible que

des tentatives de revente d'articles subtilisés en France passent entre les mailles du filet et touchent des consommateurs belges. Même si la loi est limpide sur ce type de pratiques. « Concernant les personnes qui ont volé et revendu directement les biens, on peut leur imputer un acte de blanchiment », explique Karim Sedad, avocat pénaliste au cabinet bruxellois Akalex. « Celles qui n'ont pas volé mais qui revendent les articles subtilisés pourraient être poursuivies pour recel et éventuellement pour blanchiment après la revente, une fois les biens transformés en argent. »

Comment se prémunir ?

Les plateformes auraient, quant à elles, une obligation de vérification, ajoute l'avocat. Et les éventuels acheteurs ? « S'ils savent ou s'ils disposent d'éléments qui devraient leur laisser entendre que les biens ont été volés, ils pourraient éventuellement être poursuivis pour recel. Toute la question est celle de la bonne foi, laissée à l'appréciation souveraine du juge. » Un vêtement muni d'un antivol ou un (voire plusieurs) smartphone(s) tout neuf(s) à prix



Les acheteurs comme les vendeurs doivent s'assurer que l'origine d'un produit est légale

Aleksandra Vidanovski
Porte-parole de la plateforme zememain.be

”

complètement cassé constituent autant d'indices pour le client sur l'origine frauduleuse de son achat en ligne...

En Belgique, les spécialistes de la revente de biens d'occasion sont parfaitement au courant de cette législation. « Il est interdit de placer une annonce sur zememain.be pour la vente ou l'achat de biens volés », déclare clairement Aleksandra Vidanovski, porte-parole de la plateforme, qui n'a reçu à ce stade aucun signal que des biens récemment pillés en France figureraient parmi ses annonces. « Mais nous restons vigilants à ce sujet », insiste-t-elle, en ajoutant : « Les acheteurs comme les vendeurs doivent eux-mêmes s'assurer que l'origine d'un produit est légale. Il est par exemple interdit de supprimer ou de modifier un numéro de série pour pouvoir quand même vendre un article. Nous conseillons également aux acheteurs, en particulier lorsqu'un produit est annoncé comme neuf, de toujours demander un ticket de caisse, une garantie ou une autre preuve d'achat avant de finaliser une transaction. »

De plus, le site assure toujours collaborer avec les autorités judiciaires et

leur transmettre à leur demande « les informations pertinentes dans le cadre légal ». Comprenez les éléments permettant d'identifier les vendeurs en infraction. Il en va de même dans les 38 magasins belges de Cash Converters, dont certains se situent à proximité de la frontière française. « Nous avons des accords avec certains parquets pour leur transmettre automatiquement les numéros de série des objets rachetés dans la journée et l'identité des vendeurs », explique Kevin Kaeses, responsable de Cash Converters en Belgique. « Les services de police peuvent ensuite croiser ces informations avec celles des biens déclarés volés. Selon nos échanges avec les parquets et la police, ces signalements ont déjà permis de démanteler des réseaux. » Vu ce dispositif, auquel s'ajoutent la lecture de la carte d'identité du vendeur, la vidéosurveillance et la signature d'un contrat, « il faudrait être idiot pour choisir notre réseau afin d'écouler des biens volés », estime Kevin Kaeses. Pourtant, tout récemment, des pilliers d'un magasin liégeois de jeux vidéo ont tenté de revendre leur larcin dans des Cash Converters de la région...